



REPLACEMENTS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Pour l'année scolaire 2011-2012, l'inscription de nouveaux et de nouvelles remplaçant-e-s au Service des remplacements de l'enseignement primaire (SEREP) a lieu du 14 juin au 14 octobre 2011 (attention: fermeture annuelle du service entre le 11 juillet et le 19 août 2011).

L'enseignement primaire genevois comporte 8 degrés (1E à 6P). Il concerne les enfants de 4 à 12 ans.

Le Service des remplacements de l'enseignement primaire a pour mission de pourvoir au remplacement des enseignants absents de leur lieu de travail.

Pour cette tâche, il est fait appel à des remplaçants porteurs des titres requis et dûment inscrits auprès du SEREP.

Catégories de remplaçants

1. Les remplaçants sur appel :
Il s'agit des personnes que le SEREP contacte directement pour leur confier des remplacements pour des absences à caractère imprévisible et de durée variable (1/2 journée à plusieurs mois)
2. Les remplaçants attirés à un établissement:
Il s'agit des personnes proposées par les établissements, qui assurent des remplacements pour des absences dites prévisibles et de courte durée (3 semaines maximum).

Conditions d'engagement pour les remplaçants

Pour pouvoir effectuer des remplacements dans l'enseignement primaire, il faut remplir les six conditions de base suivantes :

1. Être de nationalité suisse ou posséder un permis autorisant une activité lucrative, en cours de validité
2. Être domicilié-e dans le canton de Genève ou à sa proximité immédiate
3. Avoir entre 18 et 62 ans
4. Posséder un numéro de téléphone en Suisse
5. - Être titulaire d'une maturité ou titre reconnu équivalent (enseignement généraliste)
- Être titulaire d'un diplôme HEM ou titre reconnu équivalent (musique/rythmique)
- Être titulaire d'un diplôme de l'ESBA/HEAA ou titre reconnu équivalent (arts visuels)
- Être titulaire d'un Bachelor en sciences du mouvement et du sport ou titre reconnu équivalent (éducation physique)
6. **Maîtriser parfaitement** la langue française (écrite et orale)

Inscription

Entre le 14 juin et le 14 octobre 2011, chaque candidat est tenu de se rendre au SEREP pour y déposer un dossier d'inscription (tous les jours ouvrables de 9h à 12h, cf. adresse en bas de page).

Les documents à annexer au dossier doivent être téléchargés sur notre site internet à l'adresse suivante: http://www.ge.ch/dip/travailler_dip.asp#EP

Attention: fermeture annuelle du service entre le 11 juillet et le 19 août 2011

Le dossier, complété par le candidat, comprendra :

1. une offre de service (à télécharger)
2. une copie des titres obtenus (maturité, licence,...)
3. un questionnaire d'état civil (à télécharger)
4. un court CV mentionnant des titres obtenus et des activités passées et actuelles
5. **la copie** de sa carte AVS
6. **l'original** d'un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois*
7. **l'original** d'un certificat de bonne vie et mœurs de moins de trois mois*: ce document s'obtient auprès de l'Hôtel de police situé au Chemin de la Gravière 5 - 1227 Les Acacias
8. une copie de l'autorisation de travail, pour les étrangers

*aucune copie de ces documents de sera fournie par le SEREP. Nous vous invitons donc à faire toutes les copies nécessaires avant inscription.

Le dossier complet devra être remis en main propres au service des remplacements.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés!

Le SEREP reste à votre disposition pour toute question concernant la procédure d'inscription.

Coordonnées du Service des remplacements

Centre de Geisendorf
Service des remplacements du personnel enseignant – SEREP
Rue de Lyon 58
Case postale 112
1211 Genève 13
Tél. 022 546 19 90
Fax. 022 546 19 99



EP - Service des remplacements
Case postale 112
1211 Genève 13

N/réf. : AK/zd

CONDITIONS REQUISES **POUR INSCRIPTION AU SEREP**

1 / Nationalité: Suisse

OU

Permis en cours de validité, autorisant une activité lucrative

LES PERSONNES DÉTENTRICES D'UN "PERMIS ÉTUDIANT" DEVRONT IMPERATIVEMENT JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU BULLETIN DE PAIEMENT DU SEMESTRE UNIVERSITAIRE EN COURS, ACCOMPAGNÉE D'UNE LETTRE D'ACCORD DU BUREAU DE PLACEMENT DE L'UNIVERSITÉ

- 2 / Titres:
- Généraliste: maturité (ou titre jugé équivalent)
 - Musique/Rythmique: Diplôme HEM en pédagogie musicale* (ou titre jugé équivalent)
 - Arts Visuels: Diplôme HES en arts visuels* (ou titre jugé équivalent)
 - Education physique: Licence bi-disciplinaire UNIGE* (ou titre jugé équivalent)

* titres déjà obtenus ou en passe de l'être

3 / Domicile: Canton de Genève ou sa proximité immédiate

4 / Âge: Entre 18 et 62 ans

5 / Maîtrise parfaite de la langue française (écrit et oral)



Service des remplacements


EP - Service des remplacements
Case postale 112
1211 Genève 13

N/réf. : AK/zd

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

- questionnaire d'état civil*, complété
- offre de service* pour remplacements occasionnels, complétée
- photocopie de la carte AVS
- formulaire de demande* de carte AVS, pour les personnes n'ayant pas cette carte
- original de l'extrait de casier judiciaire récent (moins de 3 mois) ⁽¹⁾
- original du certificat de bonne vie et mœurs récent (moins de 3 mois) ⁽²⁾
- copie des titres obtenus (maturité, licence, etc.)
- curriculum vitae comprenant les activités antérieures et actuelles
- le cas échéant, une copie du permis en cours de validité, autorisant une activité lucrative
- une attestation du GIAP pour les personnes travaillant au parascolaire

* ces formulaires sont disponibles en téléchargement sur notre site internet



- Seuls les dossiers complets seront pris en considération
- Le SEREP ne délivrera aucune copie des documents remis - Merci de prendre toutes les dispositions nécessaires avant inscription

-
- (1) ► La commande de l'extrait du casier judiciaire s'effectue auprès d'un bureau de poste ou sur internet (<http://www.bj.admin.ch/bj/fr/home.html>)
- Attendre de recevoir l'extrait du casier judiciaire avant d'effectuer une demande de certificat de bonne vie et mœurs à l'Hôtel de police.
- (2) ► Se présenter pour l'obtention de ce document à l'Hôtel de police,
Chemin de la Gravière, 5 - LES ACACIAS - muni des documents suivants :
- Pour les Genevois : extrait du casier judiciaire, pièce d'identité
 - Pour les Confédérés : extrait du casier judiciaire, livret d'établissement pour Confédérés, pièce d'identité
 - Pour les étrangers : extrait du casier judiciaire, attestation de domicile (OCP), pièce d'identité